

Fiche de poste

Référent départemental harcèlement 1^{er} et 2nd degré

Le poste est implanté à la direction académique de l'Ardèche, sous l'autorité directe de l'IA/DASEN.

Fonction : relais départemental de la mission académique, le référent est chargé d'accompagner les directeurs d'école et chefs d'établissement dans le traitement des situations de harcèlement, son périmètre d'action concerne les écoles, collèges et lycées (publics et privés sous contrat).

Mission principale :

- Prévention et lutte contre les violences et le harcèlement scolaires
- Gestion administrative de l'observatoire de la violence départementale : transmission et enregistrement des faits établissements à l'interne et aux partenaires,
- Elaboration de statistiques et analyse des faits de violence,
- Aide à la mise en œuvre des politiques nationale, académique et départementale de lutte contre le harcèlement scolaire,
- Participation à la mise en place de la politique éducative sur la thématique,
- Réalisation des bilans de l'activité départemental et rendre compte à la hiérarchie.

Missions du poste :

- Prise en charge des appels relayés sur la plateforme 3020-3018, des courriers, des courriels : première écoute des demandes des familles et professionnels,
- information par téléphone au chef d'établissement, ou inspecteur de l'éducation nationale et directeur d'école de l'existence d'une situation de harcèlement présumée,
- suivi du traitement des cas de harcèlement,
- Saisie des fiches sur l'application « Stop harcèlement » ou document de travail,
- Elaboration et proposition des réponses au rectorat et autres interlocuteurs,
- Animation du réseau des référents de circonscription et d'établissements pour la prévention sur le harcèlement (réunion, aide à la mission, accompagnement et notamment aide à la réalisation des protocoles...),
- Communication et travail avec les partenaires internes et externes,
- Contribution au développement des événements en lien avec la thématique (Journée nationale, concours non au harcèlement ...),
- Participation aux réunions et formations d'initiative académique et/ou départementale,
- Réalisation d'un bilan quantitatif et anonyme des cas traités dans le département, bilan qu'il transmet au référent académique

Lien avec d'autres acteurs / partenaires :

directeurs, chefs d'établissements, inspecteurs de l'Education nationale, CT-EVS, IA-IPR EVS, référents académiques et départementaux harcèlement, service de santé-social scolaire, équipe mobile de sécurité, forces de sécurité (cyberharcèlement)

Profil du poste / compétences requises :

Savoirs

- Connaissance des problématiques liées au harcèlement entre élèves
- Connaissance de l'institution et de son organisation 1^{er} et 2nd degré
- Connaissance des protocoles et méthodes de traitement des situations

Savoir-faire

- Compétences rédactionnelles pour l'élaboration d'écrits professionnels (notes administratives, documents de présentation, bilans d'activités, invitations, ordre du jour...),
- Aptitude à l'analyse, à la synthèse,
- Sens de l'organisation, réactivité et force de proposition,
- Connaissance des logiciels de bureautique

Savoir-être

- Capacité de travail en équipe,
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- Loyauté et capacité à rendre compte à sa hiérarchie,
- Qualité d'écoute, disponibilité,
- Autonomie.

Conditions	Professeur des écoles qui sera délégué <u>Quotité de travail : 100%</u>
Modalités	Les candidatures, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent être transmises pour <u>le 22 septembre 2023.</u> Elles seront adressées à ce.dsden07-cabinet@ac-grenoble.fr à l'attention de Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale. Les candidats retenus seront reçus à la DSDEN pour un entretien. <u>Les entretiens pourraient avoir lieu le mercredi 27 septembre 2023.</u>